Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260407-2026_04_23-DE

Conseillers en exercice : 19	
Présents :	18
Absents :	1
Pouvoirs :	1

Département d'Ille et Vilaine
COMMUNE DE MONTREUIL-LE-GAST
Commune du Val d'Ille-Aubigné

REPUBLIQUE FRANÇAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 7 avril, à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune de MONTREUIL-LE-GAST, légalement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni en session ordinaire, publique, en salle du Conseil Municipal de Montreuil-le-Gast, sous la présidence de M. Lionel HENRY, Maire.

Assistaient à la séance : MM Lionel HENRY, Anita OBLIN, Jean-Luc GEFFROY, Carole PIGUEL, Jean-Paul LEBASTARD, Valérie JOUSSEAUME, David LE GALL, Elisabeth FLOCON, Stéphanie AMINOT, Éric DURAND, Morgane CALVEZ, Didier ECHELARD, Nathalie BILLON, Carole DORVAL, Jérémy JEGOU, Emeline MICHEL, Matthieu DAY et Anderson DO ROSARIO.

Absents : Antoine MORIN
Pouvoirs : Antoine MORIN donne pouvoir à Jérémy JEGOU
Secrétaire de séance : Matthieu DAY

N° 2026-04-23 :	**Désignation des représentants à l'Assemblée Générale de l'AFL**
Rapporteur :	**M. HENRY**

Vu l'article L. 1611-3-2 du Code général des collectivités territoriales,
Vu l'article D. 1611-41 du Code général des collectivités territoriales
Vu le livre II du code de commerce,
Vu le Code général des collectivités territoriales (le CGCT) et notamment son article L. 1611-3-2 et son article D.1611-41 tel que modifié par le Décret n° 2025-820 ;
Vu la délibération d'adhésion au Groupe Agence France Locale de la commune de Montreuil-le-Gast n° 2023-07-13 en date du 4 octobre 2023,

Il convient de désigner le représentant titulaire et son suppléant à l'Assemblée Générale de l'Agence France Locale-Société Territoriale.

Délibération

Après délibération, le Conseil Municipal, **à l'unanimité :**

- **DESIGNE** Lionel HENRY, en sa qualité de Maire, en tant que représentant titulaire de la commune de Montreuil-le-Gast et Anita OBLIN, en sa qualité de *1*ère adjointe en tant que représentant suppléant la commune de Montreuil-le-Gast, à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

Envoyé en préfecture le 09/04/2026
Reçu en préfecture le 09/04/2026
Publié le
ID : 035-213501935-20260407-2026_04_23-DE

- **AUTORISE** le représentant titulaire ou suppléant de la commune de Montreuil-le-Gast ainsi désigné, à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

- **AUTORISE** M. le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en préfecture et de sa publication 8 avril 2026.

Fait le 8 avril 2026
Le Maire
Lionel HENRY